



## DELIBERATION N°20140137 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 20 octobre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 10 octobre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 2 représentés, 1 absent, à savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE (à partir de 19 h 10) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir 18 h 50) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- M. Michel FAURE qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 10).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.

#### ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 50).

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Pierre DECLINE.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

<b>SPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE CLAUDE LEBOS</b>
---

## **M. TOUSSAINT PIERRE EXPOSE CE QUI SUIT :**

L'association sportive du Lycée Claude Lebois a qualifié une équipe féminine junior au championnat de France UNSS de handball à Angoulême et une équipe masculine cadet au championnat académique UNSS de handball.

L'équipe féminine a terminé vice-championne de France, alors que l'équipe masculine a terminé championne académique.

La participation à ces compétitions implique des frais importants en transport, hébergement et restauration. Compte tenu des frais engagés par l'association, Monsieur le Proviseur du Lycée Claude Lebois, président de l'association, sollicite l'aide financière de la collectivité.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,  
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour, (M. Jean-Luc Degraix ne prend pas part au vote),

### **DECIDE :**

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de cinq cents euros (500 €) à l'association sportive du Lycée Claude Lebois,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 21 octobre 2014

Le maire,  
Signé :  
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141020-dl20140137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2014